



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 8233

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la prise en charge des frais de déplacement dans le cadre de la recherche d'emploi. Il lui rappelle que les frais de déplacement relatifs à des entretiens avec des employeurs sont pris en charge par l'ANPE dans certaines conditions. En revanche, les frais de déplacement liés à la participation à des concours ne le sont pas. Dans la mesure où ces deux démarches s'intègrent dans le cadre de la recherche d'emploi, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il est envisagé de tenir compte de cette inégalité de traitement et lui suggère une harmonisation de la législation sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8233

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4121